

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
LUNDI 13 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

- Introduction du Président
- Approbation du compte rendu de la séance du lundi 25 octobre 2021 et de la séance du mardi 2 novembre 2021 (délibérations)
- Budget initial de l'exercice 2022 (délibération)
- Présentation du périmètre de la vague C
- Signature de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents

Thierry Coulhon (Président)

Jean-Luc Adam, Michel Bidoit, Valérie Botta-Genoulaz, Sylvie Brau-Nogué, Hélène Bulet, Stéphane Dalmas, Sylvain Ferez, Manuelle Franck, Cristina Ghitulica, Philippe Gillet, Caroline Gruson, René Guinebretière, Ronny Heintze, Paul Indelicato, Isabelle Oswald, Aurélie Perrier-Pineau, Benjamin Peutevynck, Marine Ribals, Didier Roux, Jean-Claude Sirard, Cathie Vix.

INVITÉS PERMANENTS

Stéphane Le Bouler, Jean-Pierre Korolitski, Lynne Franjié, Pierre Glaudes, Alexandre Arlin, Laura Armalet, Gwendoline Joly Jagot, Stéphanie Ruphy, Frédérique Sachwald, Maria Bonnafous-Boucher, Nelly Dupin, Claude Guéant, Olivier Le Gall, Eric Saint-Aman, José Moralès, Ronan Kerboriou.

La séance est ouverte à 14 heures.

1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

- Publication des décrets

Thierry COULHON indique que trois décrets intéressant le Hcéres sont parus, dont le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Hcéres, le décret sur la confidentialité et la publicité applicables aux évaluations, et le décret relatif à l'intégrité scientifique. Le décret relatif à la coordination par le Hcéres des instances d'évaluation n'est en revanche pas encore paru.

- Evaluation externe du Hcéres par l'ENQA

Thierry COULHON signale que le sujet n'a pas encore été discuté par le board de l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) mais que le rapport apparaît favorable.

- Désignation de nouveaux membres du Collège

Thierry COULHON souligne que le processus de remplacement de deux membres est en cours (un représentant de la CDEFI - Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs - et un représentant d'une agence d'évaluation européenne).

- Calendrier prévisionnel des séances du Collège 2022

Thierry COULHON annonce que les réunions auront lieu les 31 janvier, 9 mai, 17 octobre et 5 décembre 2022. A noter que la date du 17 octobre est susceptible d'être modifiée.

- Bilan des évaluations des ITE

Thierry COULHON rappelle que le SGPI (Secrétariat Général pour l'Investissement) avait missionné le HCERES pour évaluer les IRT (Instituts de Recherche Technologique). Les sept ITE (Instituts de la Transition Energétique) ont également été évalués par le HCERES, de manière positive dans la plupart des cas.

- Validation des procédures d'évaluation mises en œuvre par l'IRSN et information sur la composition de la commission chargée de cette validation

Thierry COULHON annonce que cette commission a été constituée et que celle-ci a validé, pour la deuxième fois, les procédures d'évaluation mises en œuvre par l'IRSN, en y associant pour recommandation de porter une attention particulière aux nouveaux enjeux de la recherche regardés dans la vague C (Science ouverte, intégrité scientifique, développement durable) et de grouper dans une vague annuelle d'évaluation les GTR relevant de la même unité de recherche.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 ET DE LA SEANCE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021 (DELIBERATIONS)

Le compte rendu de la séance du lundi 25 octobre 2021 est approuvé à la majorité des 22 votants (20 voix pour et 2 abstentions).

Le compte rendu de la séance du mardi 2 novembre 2021 est approuvé à la majorité des 22 votants (16 voix pour et 6 abstentions).

3. BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2022 (DELIBERATION)

Stéphane LE BOULER, Secrétaire général, indique que les prévisions d'emplois sont de 120 ETPT sur l'année 2022 et de 124 ETP au 31 décembre 2022.

Concernant les ressources, le financement de l'État représente 20,861 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 20,929 millions d'euros de crédits de paiement. De plus, le Hcéres a prévu 750 000 euros de recettes propres correspondant à des évaluations facturées auprès d'établissements étrangers ou à des prestations de l'OST.

Les prévisions de dépenses de personnel pour l'année 2022 sont de 12,1 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement hors dépenses de personnel ont été budgétées pour un montant de 9,011 millions d'euros en autorisations d'engagement et 8,339 millions d'euros en crédits de paiement. Le Hcéres prévoit également une enveloppe d'investissement de 500 000 euros en autorisations d'engagement et 350 000 euros en crédits de paiement pour couvrir les développements informatiques nécessaires aux plateformes et infrastructures du Hcéres.

Au final, concernant les autorisations budgétaires, le solde budgétaire s'élève à 890 000 euros. Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître un résultat prévisionnel égal à 1,240 million d'euros. Enfin, la capacité d'autofinancement s'établit à 1,390 million d'euros.

Marine RIBALS sollicite des explications sur la ligne « conseil à la gouvernance ».

Stéphane LE BOULER répond qu'il s'agit de conseil stratégique en matière de communication, de relations publiques relatives aux événements, et d'audits ponctuels.

Manuelle FRANCK s'enquiert des difficultés pour recruter des experts pour les évaluations et de l'impact de l'augmentation de leur rémunération.

Thierry COULHON confirme le problème d'attractivité.

Stéphane LE BOULER rappelle que les indemnités n'augmenteront qu'à partir de la vague C (ou dans le même calendrier pour l'international). Il faudra revoir la réglementation, car les indemnités sont assez strictement bornées. L'un des objectifs est notamment de mieux valoriser les fonctions de président ou de vice-président.

Hélène BURLET demande si les montants relatifs aux supports de communication seront récurrents ou s'ils sont exceptionnels du fait du passage en API.

Stéphane LE BOULER répond que ces dépenses ne sont pas liées au passage à l'API. Ce total recouvre notamment le rapport d'activité, l'évolution du site internet, la conception de l'intranet, des créations audiovisuelles, des opérations de traduction (cf. rapport de l'ENQA l'année passée), des abonnements, etc.

René GUINEBRETIERE demande des précisions sur la préfiguration de l'Observatoire de l'enseignement supérieur.

Thierry COULHON explique que ce sujet fera l'objet d'une présentation détaillée quand il aura été défini. A ce stade de la discussion avec l'Insee et le service de statistique du ministère, plusieurs projets ont été identifiés : l'analyse des données Parcoursup, la réforme des études de santé, l'analyse de l'offre d'entrée dans le supérieur du 1^{er} cycle sur le territoire, la constitution de données transversales, etc.

Marine RIBALS s'enquiert du faible montant consacré à la formation des experts.

Thierry COULHON explique que la formation des experts est réalisée en interne.

Sylvain FERREZ s'interroge sur la nature des « études », dont l'enveloppe est conséquente.

Thierry COULHON explique qu'il s'agit de couvrir les besoins de l'Observatoire de l'enseignement supérieur, à travers des études à confier à des tiers (en mobilisant les compétences de l'Insee par exemple). Une petite équipe sera en outre créée en interne pour animer ce travail : il est prévu de recruter deux personnes en 2022, avec éventuellement en outre le recours à des conseillers scientifiques.

Stéphane DALMAS sollicite des précisions sur les dépenses conséquentes concernant la « catégorie numérique ».

Stéphane LE BOULER explique que des engagements ont été anticipés pour un certain nombre de licences et pour le contrat d'hébergement avec ATE. Il convient que ce poste est très lourd.

Claude GUEANT rappelle que l'enveloppe couvre notamment les besoins de l'OST, qui traite de très grandes quantités de données, ainsi que des prestations de conception et de fabrication d'un certain nombre d'applicatifs. Par ailleurs, la refonte de deux briques techniques du SI est prévue. Il ajoute qu'il manque 4 personnes sur 13 dans l'équipe du Département du numérique et des données, et annonce qu'un développeur informatique vient d'être recruté.

Le budget initial de l'exercice 2022 est adopté à la majorité des 22 votants (18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention).

4. PRESENTATION DU PERIMETRE DE LA VAGUE C

Thierry COULHON rappelle que la vague B (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine) est en cours. La vague C, qui aura lieu en 2022 et 2023, concernera la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val-de-Loire, la Corse, le Grand-Est, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

48 établissements relèvent de la vague C, dont 1 Comue, 15 universités et 32 écoles et instituts. 528 entités de recherche sont dénombrées, correspondant à 3 631 chercheurs, 11 804 enseignants-chercheurs et 6 062 personnels d'appui à la recherche.

1 603 formations sont comptabilisées dans le cadre de la vague C, dont 592 masters, 331 licences et 331 licences professionnelles.

La plateforme de dépôt des dossiers d'autoévaluation sera ouverte à la mi-mars 2022. Les dossiers devront y être déposés avant le 15 juin 2022. Les travaux d'évaluation des comités auront ensuite lieu de septembre 2022 à juin 2023.

Enfin, il convient de préciser que les évaluations des organismes nationaux ne sont pas rattachées aux vagues A à E. Il est donc prévu de présenter au Collège en 2022 un programme pluriannuel qui inclura les évaluations de ces organismes. En 2022, le Hcéres organisera l'évaluation du BRGM, de l'Ifremer, de l'INRAE et de l'IRSN.

Marine RIBALS demande si un dispositif particulier sera mis en place pour l'évaluation des établissements souhaitant sortir des dispositifs expérimentaux.

Thierry COULHON le confirme et indique que le ministère travaille sur les conditions de cette sortie. Pour le moment, le Hcéres n'a pas été saisi officiellement de la question. Il faudra distinguer ce processus de la vague C.

5. SIGNATURE DE LA DECLARATION DE SAN FRANCISCO SUR L'EVALUATION DE LA RECHERCHE (DORA)

Thierry COULHON indique qu'à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, un événement sera organisé les 4 et 5 février 2022 sur l'évolution des méthodes d'évaluation de la recherche dans le cadre de DORA.

Didier ROUX fait observer que DORA insiste sur l'abandon ou l'usage très régulé des indices quantitatifs en termes d'impact sur la carrière des chercheurs. Le Hcéres, qui n'évalue pas directement les chercheurs, n'est pas directement concerné par cet objectif. Néanmoins, il est concerné indirectement par celui-ci, à travers la question des recrutements et des promotions au sein des organismes de recherche et des universités. Il semblerait que certains établissements soient très éloignés des bonnes pratiques en la matière.

Thierry COULHON convient de la diversité des pratiques et des efforts à accomplir.

Jean-Claude SIRARD signale que l'INSERM et le CNRS ont mis en place des pratiques sur l'évaluation qualitative. La transition est nécessairement progressive. Le facteur d'impact des revues (*journal impact factor*) a été abandonné, ce qui constitue une démarche constructive. Les évaluateurs externes doivent y être sensibilisés.

Thierry COULHON convient de la nécessité de renforcer la formation des évaluateurs. La signature de DORA par le Hcéres constitue un signal fort à cet égard.

Paul INDELICATO estime néanmoins que le travail d'évaluation devient beaucoup plus fastidieux lorsque le facteur d'impact des revues n'est pas utilisé. Il n'est pas simple de demander à des chercheurs de décrire leurs travaux seulement avec des mots. Parfois, les écrits produits ne sont pas facilement exploitables. Les évaluateurs doivent être en mesure de lire des articles en parallèle, ce qui représente une surcharge de travail. Il est à craindre que le nombre d'évaluateurs s'amenuise ou que les évaluateurs ne puissent pas accomplir convenablement leur mission.

Thierry COULHON insiste sur le fait que les critères d'évaluation quantitatifs doivent être majoritairement remplacés par des critères qualitatifs, afin de parvenir à un nouvel équilibre. Cette évolution soulève néanmoins des questions quant aux modalités des évaluations.

René GUINEBRETIERE indique qu'il est favorable à cette nouvelle logique. Cependant, il s'interroge sur son application concrète au sein des organismes de recherche.

Thierry COULHON retient des échanges que le Collège lui donne mandat pour signer DORA.

Fin des travaux à 16 heures.